

**Ministry of Colleges and
Universities**

Office of the Minister

438 University Avenue, 5th floor
Toronto ON M7A 0B8

Tel.: 416 326-1600

**Ministère des Collèges et
Universités**

Bureau du ministre

438, avenue University, 5^e étage
Toronto ON M7A 0B8

Tél. : 416 326-1600



M. Scott Carson

Président du conseil par intérim

Conseil ontarien de la qualité de l'enseignement supérieur

Monsieur,

Je suis ravi de vous écrire en votre qualité de président du conseil par intérim du Conseil ontarien de la qualité de l'enseignement supérieur (COQES) pour vous communiquer cette lettre qui expose les attentes et l'orientation du COQES pour l'année à venir. Conformément aux exigences de la Directive concernant les organismes et les nominations, la présente lettre expose mes attentes à l'égard du COQES pour l'exercice 2021-22.

Les organismes de l'Ontario qui sont régis par un conseil d'administration sont des partenaires qui sont essentiels à la prestation de services de grande qualité aux Ontariens. Le travail que vous et vos collègues membres du conseil d'administration entreprenez pour établir les buts, les objectifs et l'orientation stratégique du COQES permet de veiller à ce que celui-ci remplisse son mandat. Il est important que cette orientation soit conforme aux priorités du gouvernement, au mandat de votre organisme, aux politiques et directives clés et à mes orientations, le cas échéant. Je vous remercie de votre volonté à vous acquitter de votre mandat.

Comme vous le savez, conformément à la *Loi de 2005 sur le Conseil ontarien de la qualité de l'enseignement supérieur*, votre organisme a pour mandat de m'aider à améliorer tous les aspects du secteur de l'enseignement postsecondaire de l'Ontario, y compris la qualité de l'enseignement postsecondaire et l'accès à celui-ci, ainsi que la reddition de compte par les collèges et universités publics de l'Ontario. En octobre 2018, le COQES s'est vu confier la fonction supplémentaire d'évaluer et de mener des recherches sur le traitement la liberté d'expression dans ces établissements et dans l'ensemble du secteur postsecondaire, ainsi que de présenter des rapports et des recommandations au Ministère sur les résultats qui en découlent. En décembre 2019, la fonction d'évaluation du COQES a été de nouveau élargie pour inclure les évaluations spécifiées par le ministre en ce qui a trait aux programmes et services du ministère, ou à d'autres programmes et services d'éducation postsecondaire (EPS) fournis ou financés par le gouvernement de l'Ontario.

Cadre de modernisation de l'EPS

La pandémie mondiale a eu un impact considérable sur les communautés de l'Ontario. Le secteur de l'enseignement postsecondaire de l'Ontario est prêt à jouer un rôle clé dans la reprise économique de la province. La pandémie a mis en évidence les possibilités de moderniser et de renforcer le système postsecondaire de l'Ontario et de soutenir un secteur de l'EPS durable et de grande qualité.

Pour que l'Ontario puisse s'appuyer sur le talent et les compétences de ses élèves et de ses diplômés afin de stimuler la reprise économique de la province, la vision d'avenir du ministère met l'accent sur l'impact communautaire, l'apprentissage virtuel, la méthode d'apprentissage des élèves, la responsabilité et l'abordabilité, ainsi que la recherche et la science.

Le COQES a pour mandat d'entreprendre des recherches, des évaluations et des recommandations pour éclairer et soutenir le travail du ministère. Il est important que les recherches, les évaluations et les recommandations du Conseil s'alignent sur les priorités du ministère, notamment sur le cadre de modernisation de l'EPS. L'accent mis par le COQES sur l'amélioration de la qualité, des résultats d'apprentissage, de l'accès, de la responsabilité et de la conception des systèmes du secteur postsecondaire, ainsi que le rôle clé de l'organisme en matière de liberté d'expression, s'harmonisent bien avec les priorités du ministère. Le COQES continuera à jouer un rôle important en 2021-22 en soutenant les priorités du gouvernement.

Priorités pour le secteur des organismes

Cette année, des priorités gouvernementales ont été définies pour le secteur des organismes provinciaux. En tant que membres du gouvernement de l'Ontario, les organismes doivent agir dans le plus grand intérêt des Ontariens en étant efficaces et en optimisant les ressources des contribuables. Cela comprend :

1. Compétitivité, viabilité et gestion des dépenses

- Fonctionner dans le respect des allocations de votre organisme.
- Explorer les possibilités de générer des revenus.
- Déterminer et rechercher des gains d'efficacité et des économies.
- Se conformer aux directives applicables en matière de centralisation de la chaîne d'approvisionnement, aux directives sur les mesures provisoires de l'immobilier et aux critères d'emplacement des bureaux de l'organisme.

2. **Transparence et responsabilité**

- Se conformer aux directives et politiques gouvernementales applicables et assurer la transparence et la responsabilité dans les rapports.
- Respecter les exigences de la Directive concernant les organismes et les nominations, et répondre aux conclusions des audits, le cas échéant.
- Déterminer les compétences, les connaissances et l'expérience nécessaires, avec une matrice de compétences, pour soutenir efficacement le rôle du conseil dans la gouvernance et la responsabilité de l'organisme.

3. **Gestion des risques**

- Élaborer et mettre en œuvre un processus efficace d'identification, d'évaluation et d'atténuation des risques, y compris la planification et la réponse aux situations d'urgence telles que la COVID-19.

4. **Gestion de la main-d'œuvre**

- Optimiser les effectifs de votre organisme pour répondre de manière efficace et efficiente aux priorités du gouvernement, tout en améliorant les normes de service à la clientèle.
- Simplifier les fonctions administratives afin que toutes les ressources disponibles soient réorientées vers les services de première ligne essentiels dont dépendent les Ontariens.

5. **Collecte de données**

- Améliorer la manière dont l'organisme utilise les données dans la prise de décision, le partage d'informations et la présentation de rapports, notamment en tirant parti des solutions de données nouvelles ou disponibles pour établir des rapports axés sur les résultats et améliorer la prestation de services.
- Soutenir la transparence et le partage des données avec le ministère, selon les besoins.

6. **Prestation numérique et service à la clientèle**

- Explorer et mettre en œuvre des stratégies de numérisation ou de modernisation numérique pour la prestation de services en ligne et continuer à respecter et à dépasser les normes de service à la clientèle pendant la transition.
- Utiliser une variété d'approches ou d'outils pour assurer la prestation de services dans toutes les situations, y compris pendant la COVID-19.

Je vous remercie, ainsi que vos collègues du conseil d'administration, pour votre soutien continu et pour vos précieuses contributions. Si vous avez des questions ou des préoccupations, n'hésitez pas à contacter Paddy Buckley, directeur de la Direction des politiques de l'éducation postsecondaire, à l'adresse Paddy.Buckley@ontario.ca.

Cordialement,

L'honorable Ross Romano
Ministre des Collèges et Universités

c. c. : D^{re} Janice Deakin
Présidente-directrice générale,
Conseil ontarien de la qualité de l'enseignement supérieur

Shelley Tapp
Sous-ministre,
Ministère des Collèges et Universités

